



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

NOGAS CARRELAGES
 3 ALLEE DE L ANCIEN CHATEAU

02190 Neufchâtel-sur-Aisne

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
28/11/2025	F01251100308	411422	F01251100308	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	ST-ERME-OUTRE-ET-RAMECOUR					
PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	3	M3	201.00	603.00	20 %
403	SP CEMEXA	3	DO	16.00	48.00	20 %
TI	Transport incomplet	3		23.00	69.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	3	UN	1.50	4.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	3	UN	2.50	7.50	20 %
552	REP	3	UN	1.68	5.04	20 %

Mode de règlement : LCR

Echéance : 15/01/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	737.04 €
Total TVA :	147.41 €
Total TTC :	884.45 €
RESTE A PAYER :	884.45 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01251100308	F01251100308	28/11/2025	411422	NOGAS CARRELAGES

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 142233 ST-ERME-OUTRE-ET-RAMECOUR						
21/11/2025	004416377	411422	PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	3	M3
21/11/2025	004416377	411422	552	REP	3	UN
21/11/2025	004416377	411422	403	SP CEMEXA	3	DO